



**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION  
PROCÈS-VERBAL**

**145<sup>e</sup> séance tenue le 27 novembre 2017 à 16 h 30**

**Maison du citoyen, salle Gatineau, 25, rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Jocelyn Blondin, président – Conseiller – District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller – District de Hull-Wright (n° 8)

Mike Duggan, membre – Conseiller – District de Deschênes (n° 3)

**Secrétaire**

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

**Ressources internes**

M. Marc Chicoine, directeur adjoint – Services de proximité et programme

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire

**ABSENCES :**

**Ressources internes**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

**1. Ouverture**

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017
4. Signature du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017
6. Date de la prochaine séance (18 décembre 2017)
7. Période de questions des citoyennes et citoyens
  
8. Démolir un bâtiment résidentiel – 761, chemin Vanier
9. Démolir un bâtiment résidentiel – 981, chemin Vanier
  
10. Calendrier 2018 des Comités et commissions
  
11. Varia
  
12. Levée de la séance

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

  
PRÉSIDENT

  
SECÉTAIRE

**3. Approbation du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017**

Le procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017**

Le procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017 est signé par le président.

**5. Suivi du procès-verbal de la 144<sup>e</sup> séance tenue le 23 octobre 2017**

Puisque la composition du Comité a changé suite aux dernières élections municipales, un résumé de la dernière rencontre du CDD est effectué aux membres, particulièrement le projet de démolition au 221, rue Saint-Rédempteur. Puisqu'une demande d'appel de la décision du CDD d'approuver ce projet de démolition a été déposée, une séance spéciale du conseil devra avoir lieu pour entendre les divers intervenants. Le conseil aura alors la responsabilité de trancher en faveur de la démolition ou non, par résolution. La date de cette séance spéciale du conseil sera déterminée à la séance du conseil du 12 décembre.

**6. Date de la prochaine assemblée**

On souligne que la prochaine assemblée aura lieu le 18 décembre 2017.

**7. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Personne ne s'est présenté à la période de questions des citoyennes et citoyens.

**8. Démolir un bâtiment résidentiel – 761, chemin Vanier – District électoral du Plateau – Maude Marquis-Bissonnette**

**D-CDD-2017-11-27 / 21**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été formulée pour démolir l'habitation unifamiliale située au 761, chemin Vanier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé un projet visant l'ouverture de nouvelles rues dans un boisé de protection et d'intégration architectural numéro 505-2005, afin de réaliser le projet de développement résidentiel de la phase 52 et la construction du réseau de déplacements véhiculaire et actif seulement de la phase 53 du projet résidentiel Plateau de la Capitale (CM-2017-693);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réutilisation du sol dégagé s'inscrit dans le futur plan d'implantation et d'intégration architecturale prévu dans le cadre de développement du projet résidentiel «Le Plateau», phase 53, qui doit obtenir une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et une approbation du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**une procédure de désamiantage du bâtiment principal est nécessaire avant de procéder à sa démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition :

**ET RÉSOLU QUE** ce Comité approuve la démolition du bâtiment principal situé au 761, chemin Vanier, conditionnellement :

- au désamiantage du bâtiment principal avant sa démolition;
- dépôt par le requérant d'une garantie financière de 5000 \$ qui sera remboursée à la fin des travaux de démolition.

**ADOPTÉE**

**9. Démolir un bâtiment résidentiel – 981, chemin Vanier – District électoral du Plateau –**

**Maude Marquis-Bissonnette**

**D-CDD-2017-11-27 / 21**

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant souhaite démolir l'habitation unifamiliale isolée de deux étages située au 981, chemin Vanier;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment ne figure pas dans l'annexe 6 de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville de Gatineau en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant a déposé un rapport sur l'état du bâtiment, préparé par un ingénieur-conseil, qui recommande la démolition du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain fait partie du projet de développement résidentiel Place de Musée, phases 8, 9 et 10 approuvées par les résolutions CM-2014-26 et CM-2016-62, qui prévoit le prolongement du boulevard de l'Amérique-Française;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition;

**ET RÉSOLU QUE** ce Comité approuve la démolition du bâtiment principal existant, situé au 981, chemin Vanier, conditionnellement :

- À ce que le propriétaire effectue le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition.

**ADOPTÉE**

**10. Calendrier 2018 des Comités et commissions**

Toutes les dates des séances du CDD sont approuvées, à part celles des mois de juin, juillet et août. Il est proposé de déplacer les séances de juin, juillet et de août afin d'être en concordance avec les activités du conseil municipal pendant les vacances estivales.

**11. Varia**

Aucune question n'a été formulée.

**12. Levée de la séance.**

La séance est levée à 17 h 05.